

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Jeudi 14 Septembre 2017**

OL/DP/CA

### **Compte rendu**

--- oOo ---

*Date de la convocation : 08/09/2017*

*Nombre de conseillers en exercices : 39*

*L'an 2017, le quatorze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard GÉRARD, Maire.*

#### *Étaient présents :*

*Bernard GERARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Loïc CATHELAIN, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Pascale HUBERT, Patrice ADJIBI, Fanny DUPONT, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Rémy VERGES, Éric GILLET, Annie DELOBEL-FENAERT, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, MARC DELEURY, Martine ROUSSEL-VANHEE, Julien BUISINE*

#### *Étaient excusées :*

*Joëlle LONGUEVAL ayant donné pouvoir à Françoise GOUBE*

*Émilie BOULET ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER*

*Sylvie GODDYN ayant donné pouvoir à Julien BUISINE*

--- oOo ---

**Assistaient à la réunion :** Olivier LEVREY, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Jean-Pierre MONIER, Chantal BEDOY, Muriel GOUGELOT, Edith MASSE, Sylvie RYCKEBOER, Nathalie OGET, Céline GONAY, Peggy DEPREZ, Christine MAHMOUDI, Jennifer GABELLE, Bruno REYDET, Frédéric CHAUDY, José BLANCHARD, Marie CANTINEAU, Laurent DUBOIS, Jean-Claude LECLERCQ.

## PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal**.

Monsieur le Maire constate que le **quorum** est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Je propose de désigner **Pierre VERLEY** comme **secrétaire de séance**.

Je suis très heureux de vous retrouver pour ce premier Conseil Municipal de rentrée. Je remercie le public et la presse de leur présence. Je rappelle que notre Conseil Municipal est filmé et je remercie tout le personnel qui nous aide à travailler les dossiers présentés. Je vous demande la possibilité, comme le prévoit l'article 15 du règlement intérieur, d'inscrire à l'ordre du jour un nouveau rapport. Il s'agit d'une délibération de solidarité avec Saint-Martin et Saint-Barthélemy à la suite de l'ouragan qui a si douloureusement et durement frappé ces deux îles. Je souhaiterais que la Ville verse une subvention exceptionnelle en faveur des victimes de l'ouragan Irma comme nous y avons été incités également par l'association des Maires de France. Des gens sont dans une extrême souffrance aujourd'hui. Ils n'ont vraiment plus rien et je pense que c'est aussi notre devoir de témoigner de la solidarité de la Ville de Marcq-en-Baroeul lorsque nous pouvons le faire, comme nous le faisons dans beaucoup de domaines. Quand un Département, une ville française est aussi durement touchée, c'est aussi notre devoir d'être solidaire. Y a-t'il des difficultés pour inscrire cette délibération à l'ordre du jour ? Merci. Nous pouvons commencer les débats.

--- oOo ---

## DEUXIÈME PARTIE

<b>DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES</b>
----------------------------------

DÉLIBÉRATIONS	INTERVENANTS	Page
<b>Monsieur le Maire</b>		
2017_09_0100 : Réalisation du pôle culturel Doumer - construction d'un nouveau cinéma, d'une salle festive et d'une salle de répétition - attribution du marché de maîtrise d'œuvre		
<b><u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</u></b> Françoise GOUBE		
2017_09_0101 : Place Doumer - transfert de parcelle vers le domaine public communal		

<b><u>SPORT, SANTÉ ET PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES</u></b>		
Didier ELLART		
2017_09_0102 : Volley club de Marcq-en-Barœul : subvention exceptionnelle dans le cadre de l'accession de l'équipe masculine en nationale 3		
2017_09_0103 : Marcq Handball : Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'accession de l'équipe féminine en Nationale 3		
<b><u>DELIBÉRATION DEPOSÉE SUR TABLE</u></b>		
<b><u>MONSIEUR LE MAIRE</u></b>		
2017_09_0104 : Solidarité avec Saint-Martin et Saint-Barthélemy : subvention exceptionnelle en faveur des victimes de l'ouragan Irma		

- **2017\_09\_0104 : Solidarité avec Saint-Martin et Saint-Barthélemy : subvention exceptionnelle en faveur des victimes de l'ouragan Irma**

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *«Le 6 Septembre 2017, l'ouragan Irma a totalement dévasté les îles françaises de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy dans les Antilles. Nous avons tous été marqués par l'ampleur considérable des dégâts causés. Je vous propose de verser une subvention exceptionnelle de 10.000 euros à la Fondation de France, en ciblant très clairement notre aide sur les Antilles. Cela ne partira pas dans le pot commun de la Fondation de France qui fait partie des structures proposées pour le versement de la subvention. Est-ce que le Conseil Municipal réuni ici est d'accord pour cette délibération ?»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2017\_09\_0104 est adoptée à l'unanimité

➤ **Intervention de Monsieur le Maire :** *«La délibération principale de ce Conseil Municipal concerne la réalisation du Pôle culturel Doumer ; j'allais dire du « trois en un ». Nous allons reconstruire la salle Doumer, une salle qui aujourd'hui n'est plus aux normes. Cette salle festive et polyvalente, Jean-Louis MUNCH le confirmera, n'est plus aux normes et c'est le seul bâtiment sur les 115 que compte Marcq-en-Barœul à ne pas avoir d'avis favorable de la commission de sécurité, compte tenu du fait qu'effectivement, c'est une salle datée et qui ne correspond plus aux normes actuelles. La décision a été prise de la reconstruire. C'est un sujet qui a été largement abordé et, à chaque élection, c'est une question posée par les uns et par les autres. Ce «trois en un» comporte une salle polyvalente, la salle Doumer à laquelle*

*sera adjointe à la fois une salle de répétition pour les orchestres de la Ville de Marcq-en-Baroeul puisque nous avons de très beaux orchestres qui parfois sont à la recherche de lieux pour pouvoir répéter dans les conditions les plus favorables et qui englobera également un cinéma de trois salles en remplacement du cinéma Colisée Lumière, qui lui, va redevenir, une salle de spectacle comme il l'était auparavant. C'est un projet architectural qui rassemble plusieurs activités mais qui est également un axe très fort de la politique culturelle de la Ville et qui va bien sûr renforcer l'attractivité et participera à la redynamisation du quartier du Pont. Je pense effectivement qu'une ville doit se ressourcer, se régénérer, évoluer et cet équipement sera un outil, un booster pour la nouvelle dynamique que nous voulons insuffler dans ce quartier du Pont qui est le plus jeune quartier de la ville de Marcq-en-Baroeul. Ce quartier est aussi un pôle commercial tout à fait remarquable puisqu'il y a un certain nombre de commerces qui existent mais qui ont également besoin de redynamisation. Par une délibération du 30 juin 2016, le Conseil Municipal a donc approuvé le lancement du projet dont nous venons de parler et par une délibération du 13 octobre 2016, nous avons autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet. Nous avons également validé la composition d'un jury lorsque nous avons lancé l'avis de concours. Nous avons, à l'issue de la consultation, reçu 69 candidatures pour ce dossier. Le jury a choisi trois candidats conformément au règlement de notre concours, le 13 février 2017. Trois cabinets d'architectes ont donc travaillé sur ce sujet selon un cahier des charges, la SARL K-ARCHITECTURES, la Société LINEAIRE A et la SARL HART BERTELOOT ATELIER D'ARCHITECTURE TERRITOIRE. Le jury s'est réuni une seconde fois, le 3 juillet 2017 afin d'examiner les plans, le dossier prenant en compte un certain nombre de critères, la qualité architecturale, la valeur technique, l'intégration des préoccupations environnementales, la compatibilité avec l'estimation, l'estimation n'étant qu'une estimation. Nous avons ensuite, selon des critères déterminés, apprécié, noté le dossier et à l'unanimité, le jury a procédé à un classement : premier candidat A, deuxième candidat D et troisième candidat G. L'anonymat a pu être levé à la suite de ce classement puisque tout cela se fait de manière totalement anonyme. Nous ne savons absolument pas quand nous examinons les dossiers de quelles équipes il s'agit. Une fois l'anonymat levé, il est apparu que c'est le groupement Hart Berteloot qui a reçu à l'unanimité la faveur du jury. Il y a eu des discussions. Les négociations ont été prolongées avec le cabinet d'architecture et tout cela aboutit aujourd'hui à cette délibération par laquelle je vous propose d'autoriser le Conseil Municipal à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Pôle Doumer, «trois en un», à la fois salle festive, salle de répétition et cinéma au groupement SARL Hart Berteloot. Voilà pour la présentation un peu rapide et technique de cette délibération qui appellera sans doute quelques observations des uns et des autres ici autour de la table. Cette présentation succincte, et nous y reviendrons et sans doute ma Première Adjointe et d'autres Adjoints interviendront, n'hésitez pas à le faire, ouvre le débat. Vous pouvez voir aussi la maquette présentée devant vous et les planches sur le côté de cette salle. Qui demande la parole ? Madame ROUSSEL. »*

➤ **Intervention de Martine ROUSSEL :** «Ce soir nous sommes appelés à statuer sur le choix du jury de concours pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement constitué par le Cabinet Hart Berteloot pour la réalisation du pôle culturel Doumer, ainsi que vous venez de l'énoncer. La maquette a été présentée en

*commission culture ce lundi soir et les membres qui étaient présents ont pu apprécier la qualité de cet équipement. Et mon intervention pourrait se terminer là. Mais permettez-moi de reprendre, ici, quelques remarques concernant la suite de ce dossier. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer lors de différents débats mais comme le projet avance, je souhaiterais avoir des confirmations. Beaucoup de questions légitimes émanant de nos concitoyens se posent encore à ce jour, ce qui explique que ce projet ne fasse pas forcément l'unanimité. En premier lieu, pouvez-vous confirmer que le budget consacré à cet équipement, dont l'enveloppe prévisionnelle s'élève à plus de 5 millions d'euros, n'impactera pas la réalisation d'autres investissements au moins aussi nécessaires ? Je pense notamment à la rénovation ou même la reconstruction de certaines maisons de jeunes, mais surtout, étant donné les besoins et les attentes confirmées lors du salon du sport ce week-end, à l'aménagement – qui peut se faire dans le cadre communautaire – d'un bassin-école indispensable pour la pratique de la natation et la Voix du Nord a fait un très beau dossier là-dessus. Est-il besoin de rappeler que les communes devront continuer à supporter la baisse des dotations de l'Etat et la suppression de la taxe d'habitation pour les années à venir ? Ensuite, autour de ce projet, une réflexion globale doit être menée avec convergence des points de vue et intérêts divers car l'impact est à la fois culturel, commercial et environnemental. Je parle du stationnement, du plan de circulation, de la sécurité, mais concerne aussi les habitudes, bien ancrées, tel que le marché le samedi après-midi sur la place Doumer. Des études en collaboration avec la MEL sont en cours, nous a-t-on dit quant au problème de stationnement et de circulation rue Nationale. Que fera-t-on pour redéfinir la partie du boulevard Clémenceau entre la rue Mesureur et la rue Nationale afin de supprimer le stationnement anarchique sur la voie centrale du boulevard Clémenceau ? Ces études qui entourent complètement le projet de ce nouvel équipement supposent que l'on fasse appel à un large débat, avec les élus, avec les riverains. Des réunions d'informations ont déjà eu lieu (je pense à celle des membres du comité de quartier du Pont, à celle constituée d'un échantillon d'utilisateurs et de commerçants de ce quartier) et d'autres seront programmées. Je m'en félicite. Mais il faut poursuivre largement dans ce sens. Et enfin, qu'il ne soit pas rétorqué aux conseillers municipaux, qui ne sont pas forcément informés de tout, (tels que les conseillers de l'opposition, parfois) qu'on ne peut leur répondre parce que c'est de la responsabilité d'un autre adjoint. Si réflexion globale il y a, il faut que la coordination et la transparence soit totale par rapport aux élus, aux utilisateurs (je pense aussi aux musiciens des formations qui utiliseront la salle de répétition à bon escient), aux riverains et la population des autres quartiers. Je me prononcerai pour ce projet et je suis contente parce qu'il est vraiment très beau. Merci».*

- **Monsieur le Maire** : *«Je retiens votre conclusion et j'écoute avec attention ce que vous avez dit. Vous le savez depuis le début, j'ai tenu à vous associer étroitement à ce dossier comme chacun ici et notamment au travers un comité de suivi. C'est un engagement que nous avons pris, vous le savez très bien, et bien évidemment, nous avons bien l'intention de partager au maximum ce dossier qui sera un dossier non pas du quartier du Pont mais un dossier à l'échelle de toute la Ville. Vous êtes l'élue de toute la Ville de Marcq-en-Baroeul comme nous ici autour de la table. C'est un très beau dossier effectivement qui rayonnera sur l'ensemble de la Ville et qui est une très importante réponse à l'ambition que nous avons de dynamiser le quartier du Pont*

*mais au service de toute la Ville. Merci Madame ROUSSEL, je note votre accord et l'enthousiasme qui est le vôtre sur le projet présenté».*

➤ **Intervention de Julien BUISINE :** *«Notre Groupe a eu l'occasion d'exprimer plusieurs fois ses réserves sur le coût du nouveau cinéma, Place Doumer. Sur ce projet, la facture a évolué à la hausse. D'abord estimé à 5,6 millions d'euros, dont 1,6 obtenu par des subventions, le nouveau cinéma approchera sans doute 7,5 millions d'euros. En outre, les frais de fonctionnement ne sont pas chiffrés et l'on peine à croire que les entrées payantes doubleront. Cet investissement intervient enfin dans un contexte incertain pour nos finances mais aussi pour les contribuables Marcquois. Le nouveau Président de la République a annoncé une nouvelle baisse des dotations de l'Etat aux communes et il a confirmé la suppression de la taxe d'habitation. Notre commune va subir une nouvelle diminution de ses recettes. De fait, les politiques d'austérité poursuivies par tous les gouvernements successifs doivent nous inciter à la prudence quant aux investissements dans les grandes infrastructures d'autant que la Métropole Européenne de Lille souhaite investir tout azimut et ainsi prévoit d'accueillir l'agence européenne du médicament, de devenir la base arrière des futurs jeux olympiques, de construire une piscine olympique à Saint-Sauveur ainsi qu'un nouvel Aréna. Tout cela nous promet un endettement massif à l'échelle de la métropole qui se répercutera aussi sur la fiscalité locale des Marcquois. C'est pourquoi dans l'intérêt du contribuable, nous voterons contre les délibérations qui nous sont présentées sur Doumer.*

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur BUISINE et passe la parole à Monsieur DELEURY.

➤ **Intervention de Marc DELEURY :** *«Voici donc une étape importante du lancement de la réalisation du pôle culturel Doumer, phase concernant le marché de maîtrise d'œuvre. Je rappellerai qu'à l'origine notre groupe n'était pas favorable à ce projet. D'ailleurs, la presse quotidienne régionale s'en était fait l'écho en octobre 2016. Néanmoins, notre attachement à la culture de proximité ainsi que notre analyse en termes de marketing territorial nous a conduits à revoir notre position sur ce projet ainsi que sur la place de nos salles de spectacles. Nous n'allons pas revenir sur le coût du projet puisque notre groupe a voté le budget. Cependant et sauf erreur de notre part, le chiffrage a été fait en euros constants. Il serait intéressant pour tenir compte des évolutions en volume et des prévisions d'inflation et de prix de faire une projection en euros courants. Bien entendu, nous avons quelques interrogations sur la rentabilité d'un tel projet, mais nous savons aussi qu'à ce jour, celle-ci ne peut-être que prévisionnelle car basée sur des anticipations qui se réaliseront en fonction de diverses probabilités. Quant au bâtiment par lui-même, l'architecture, on retrouve un peu le style architectural moderne des années 20-30 dont l'architecte Robert Mallet-Stevens fut l'un des maîtres (Villa Noailles à Hyères, Villa Cavrois à Croix ...). Un style qui permettra à ce pôle culturel de s'intégrer dans l'environnement de la place Doumer. Permettez cette expression un peu triviale «le projet a tout de même de la gueule». Il y aura sans aucun doute quelques aménagements ou modifications à apporter. Gageons que les futurs utilisateurs ainsi que les riverains puissent s'exprimer !*

*Toutefois il reste, et ma Collègue Martine vient de le souligner, à étudier les effets collatéraux d'un tel projet, notamment pendant la phase de construction mais aussi après : conditions de circulation sur les voies publiques, marché Doumer, stationnement etc... Sujets qui devront également être abordés avec les riverains mais aussi avec les commerçants. Aujourd'hui, nous sommes convaincus qu'une ville attractive doit proposer une offre territoriale compétitive. Nous espérons que ce projet, qui fera de la culture l'un des marqueurs identitaires de notre ville, soit un levier de développement, non seulement pour le quartier du Pont de Marcq mais aussi pour l'ensemble de la ville. Bien entendu, nous voterons le projet. Je vous remercie».*

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur DELEURY et passe la parole à Monsieur TONNEL.

► **Intervention de Denis TONNEL** : *«La délibération qui nous est présentée ce soir a déjà fait l'objet de nombreuses interventions dans la presse et dans les commissions et ici même au sein de ce Conseil. Nous avons donc déjà longuement exprimé notre point de vue. Nous ne souhaitons pas débattre du projet architectural qui nous est présenté ce soir. Il sera forcément beau et, nous n'en doutons pas, sera une réalisation technique très aboutie. Notre discussion porte, et vous le savez bien, sur l'opportunité de ce projet et sur le réel besoin de la Ville et de notre population. Nous pensons que la construction d'un cinéma municipal n'est pas la priorité et qu'en ces temps difficiles pour notre pays et pour notre Ville, l'effort d'investissement doit porter sur d'autres thématiques de services publics. Comment ne pas être étonné en effet que d'un côté, notre Ville puisse dépenser autant d'argent dans ce nouvel équipement et que d'un autre côté, les services municipaux rendus aux Marcquois soient réduits ? Nous ne remplaçons pas certains agents partis en retraite ou nous remplaçons des agents de catégorie A par de nouvelles personnes de catégorie inférieure. Nous fermons certains services, comme la maison de jeunesse et nous réduisons de manière drastique les budgets des délégations dont certains sont à la limite du raisonnable. Non, décidément, nous refusons ce projet. 750 Marcquois ont signé notre pétition. Ils savent qu'avec 8,5 millions TTC nous aurions fait en sorte qu'une vraie politique de l'enfance et de la jeunesse soit mise en œuvre à Marcq et nous n'aurions pas fermé les maisons de jeunes comme je le signalais il y a deux secondes. Nous aurions lancé un plan Marshall pour le commerce local. Nous nous serions attachés à redessiner l'urbanisme et à faciliter la circulation. Oui, décidément, vous faites un pari bien audacieux avec l'argent des contribuables. Nous espérons que la roulette russe à laquelle vous jouez ne sera pas une balle de plus dans le portefeuille des Marcquois déjà bien mis à contribution. Un tel projet nécessiterait la mise en place d'un budget prévisionnel : nous ne l'avons pas vu. Quid du montant des recettes estimées ? Quid du montant des dépenses estimées ? Nous serons donc, vous l'avez compris très vigilants. C'est un coût beaucoup trop important à assumer pour notre Ville. Nous voterons donc contre ce projet. Je vous remercie».*

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur TONNEL et passe la parole à Sophie ROCHER.

➤ **Intervention de Sophie ROCHER** : *«Oui, je voulais répondre aux interrogations émises par les uns et les autres. Tout d'abord à Martine ROUSSEL qui je le rappelle, fait partie de la commission Culture et aussi du comité de suivi. Sur la participation et l'association des habitants, des associations et des commerçants, je peux dire que nous sommes exemplaires sur ce dossier puisque nous avons mis en place un comité de suivi dont Madame ROUSSEL fait partie avec Monsieur DELEURY dans lequel nous avons des représentants des associations et des représentants des commerçants. Nous les associons bien évidemment très étroitement au déroulement du projet et après ce Conseil Municipal, avec Monsieur le Maire, nous les réunirons à nouveau pour leur présenter et leur expliquer le projet. Pour le comité de quartier, je rappelle à Martine ROUSSEL que je suis allée moi-même présenter le dossier au comité de quartier parce qu'ils sont les premiers concernés par ce dossier même si c'est un dossier qui rayonne sur l'ensemble de la Ville et non pas seulement sur le quartier. J'ai répondu à toutes les questions. Je crois que j'ai été assez claire sur les objectifs de redynamisation qui vont au-delà de la dimension culturelle du projet et je crois qu'ils ont bien compris l'intérêt de ce dossier. Encore samedi dernier, je recevais une habitante du quartier de la rue Jules Guesde pour un problème qui n'était pas lié au cinéma. Je recevais cette personne parce que j'ai assuré la permanence de Monsieur le Maire qui était au salon du sport, et cette dame me disait: «mais Madame, dans le quartier je ne connais pas une seule personne qui soit contre ce projet et qui est vraiment super intéressant pour le quartier». Je voudrais aussi dire, Martine que vous m'avez reproché de ne pas avoir répondu à certaines questions posées lors de la commission Culture. J'estime que sur les problèmes des commerces et du marché, ce sont à mes collègues de répondre et en particulier à Nicolas PAPIACHVILI qui fait avec Bernard GERARD un travail remarquable dans ce domaine. Ce n'est pas à moi à le faire parce que je ne suis pas spécifiquement ce dossier et que je n'ai pas forcément toute l'étendue des informations qui sont recueillies au jour le jour. Mais je veux quand même dire pour le compte de Monsieur le Maire et de Nicolas qu'il y a vraiment un travail de fond qui est fait non seulement sur le quartier du Pont mais sur l'ensemble de la Ville et je pense que Nicolas pourra apporter des précisions à ce sujet. Sur l'équilibre financier sur lequel Marc DELEURY mais aussi les autres intervenants nous interpellent, je voudrais dire que, comme je l'ai déjà répété lors de multiples reprises, c'est un dossier dans lequel nous nous sommes engagés après, bien évidemment, avoir réalisé des études préalables, des études préalables de marketing notamment sur la capacité qu'un équipement doté d'une, voire deux salles complémentaires pourrait nous donner en terme d'équilibre financier. Nous avons d'ailleurs réuni tout le monde à ce sujet. Cette étude va être réactualisée puisque, pour ce cinéma, nous avons besoin d'un accord de la commission départementale des équipements cinématographiques et que bien évidemment c'est une pièce du dossier global. J'ajouterai, pour être très précise sur ce sujet, que l'étude, qui avait été réalisée par un bureau d'études qui travaille pour toutes les grandes enseignes de cinéma, nous précisait que l'équilibre serait probablement atteint au bout de la 3<sup>ième</sup> année avec 3 salles. Je dis «serait probablement» car entre ce qui est prévu et ce qui arrive dans la réalité, il peut y avoir des écarts. Mais ce cabinet nous avait dit que cet équilibre pourrait être atteint sachant que nous avons, je le rappelle là aussi, une politique culturelle à travers ce cinéma. Ce n'est pas seulement et surtout pas un cinéma purement commercial. C'est toute la politique que nous menons en direction des enfants des maternelles, primaires, lycées et collèges. Je voudrais dire d'ailleurs à ce sujet que j'ai lu avec beaucoup*

*d'étonnement dans un article de presse paru il y a quelques jours dans la Voix du Nord, Monsieur TONNEL dire que nous achetions en fait 23 000 places et par conséquent, l'équilibre n'était pas vraiment réel. Or, je voudrais rectifier, d'ailleurs Monsieur TONNEL s'est excusé en commission pour cette erreur, que ce n'est pas 23 000 places que nous achetons chaque année. C'est, pour être très précise, 3 171 places pour un montant de 11 000 euros alors que nous faisons 51 121 entrées pour une recette de 222 000 euros. Vous voyez qu'il y a un écart entre ce que certains disent et la réalité des faits. Enfin, dernier élément sur la construction mais peut-être que Monsieur le Maire va répondre sur le fait que la construction d'un cinéma municipal ne serait pas de notre ressort, il va de soi que nous avons investi de façon non négligeable dans les années 1995-1996. Le Colisée Lumière a été ouvert en décembre 1996 avec des investissements non négligeables et il aurait été extrêmement dommage que nous laissions ce cinéma petit à petit mourir. Nous n'avons pas le choix, sachez-le. Un cinéma mono-écran aujourd'hui n'a aucune chance d'exister sauf lorsqu'il se situe bien évidemment dans une zone rurale où il n'y a pas d'autres cinémas à portée de véhicule. Il faut savoir que d'une part en matière d'équipement cinématographique, quoi que l'on en pense, ce sont des professionnels qui le disent, la métropole lilloise est sous-équipée, et que d'autre part, je rappelle que la tarification pratiquée dans ce cinéma répondra à notre souhait d'une accessibilité à la culture la plus grande possible. Cette tarification est moitié moins chère que dans les cinémas qui sont à la périphérie de Lille. Et enfin, nous voyons bien que les gens aujourd'hui reviennent vers la proximité et vers les équipements qui ont du sens, et ça, moi je suis désolée de le dire, vous ne le trouverez pas à Kinépolis ou à l'UGC. Ce cinéma répond à notre souci de continuer à offrir dans ce domaine-là un service de qualité aux Marcquois sachant, Monsieur le Maire l'a redit, mais nous allons le redire un millier de fois s'il le faut, que le cinéma Colisée Lumière va redevenir ce qu'il était avant, c'est-à-dire une belle salle de spectacles et que nous pourrons avoir des spectacles d'art vivant que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui parce que la salle Charcot est tellement sollicitée. Quand vous voulez mettre en place une pièce de théâtre, il faut prévoir des périodes de répétitions et donc il faut des délais que nous n'étions pas à même de satisfaire. Le cinéma Colisée Lumière va retrouver sa vocation première de salle de spectacles. Nous pourrons y faire du théâtre, des spectacles de danses, nous pourrons y faire tout ce que vous pouvez imaginer de possible et nous aurons donc en terme d'offres de salle sur la Ville, une offre qui sera totalement complète avec le petit théâtre de la Rianderie, le Colisée Lumière et le Théâtre Charcot. Je pense que pour toutes ces raisons, c'est un beau projet et je salue l'opposition, Martine ROUSSEL et Marc DELEURY parce qu'ils ont compris que c'était vraiment un projet intéressant pour la Ville et je regrette par conséquent que les autres opposants n'aient pas compris l'intérêt de ce projet. Mais je pense que comme le bébé qui naît a beaucoup de papas, quand le pôle culturel sera ouvert et que chacun s'y précipitera, le pôle culturel Doumer aura beaucoup de papas. Je voudrais juste demander à Monsieur le Maire s'il serait possible de rajouter dans la délibération le fait que c'est un cinéma labellisé «Art et Essai». c'est très important parce que nous avons effectivement une programmation qualitative à côté d'une programmation commerciale et c'est la raison pour laquelle la Métropole Européenne de Lille est à même de subventionner ce type d'équipement. Il faudrait simplement rappeler, si vous en êtes d'accord, que le cinéma est aujourd'hui labellisé «Art et Essai» et que demain les trois salles continueront à l'être».*

**Monsieur le Maire** remercie Madame ROCHER et passe la parole à Monsieur PAPIACHVILI qui souhaite faire une observation.

- **Intervention de Nicolas PAPIACHVILI** : *«Monsieur le Maire, je souhaiterais compléter vos propos et ceux de Madame la Première Adjointe et évoquer un autre bénéfice de ce projet. Ce sont finalement les retombées pour l'ensemble des commerçants de ce quartier et je pense que c'est très utile de le rappeler ici. Quiconque connaît la vie d'un commerçant sait que pour développer son activité, un commerçant a besoin de flux, de visibilité et de passage devant sa boutique. Alors, manifestement cela semble évident mais utile peut-être de le rappeler ici. D'évidence, les personnes qui fréquenteront le futur pôle culturel et notamment le futur cinéma seront forcément des clients potentiels pour les commerçants autour de cette zone. Nous avons eu l'occasion avec certain d'entre vous de présenter ce projet aux commerçants de ce quartier. Des opticiens au charcutier en passant par les salons de coiffure, tous, je dis bien tous, ont salué cette initiative qui va dans le sens d'une meilleure attractivité de ce quartier. Aujourd'hui, nous le savons, il y a une forte concurrence pour nos commerçants de proximité et notamment du fait de l'accroissement des centres commerciaux. Alors, Monsieur le Maire vous vous êtes toujours battu, vous, vos prédécesseurs contre l'implantation d'un centre commercial dans la ville de Marcq-en-Baroeul. Pour autant, ces derniers s'installent en périphérie de la ville : nous le savons à Wasquehal et récemment à Marquette dans le Parc de l'Innovation. A ce sujet d'ailleurs, je suis assez surpris d'avoir lu sur facebook, le 30 août dernier, Monsieur Denis TONNEL dans ces termes, je me permets de vous citer : «l'arrivée massive de commerçants pénalise fortement ceux qui sont installés au Bourg. Bien sûr, on nous répondra c'est à Marcq, on ne peut rien faire, chanson bien connue de celles et ceux qui ne souhaitent pas trouver de solution à de vrais problèmes». Vous avez raison, Monsieur TONNEL, cette zone dite Parc de l'Innovation à Marquette pénalise les commerçants installés au Bourg. Ce n'est pas l'unique raison et cela pénalise davantage les commerces de bouches, vous en conviendrez. Vous conviendrez également que s'il y a bien un commerce qui peut finalement créer du tort aux commerçants de bouche du Bourg, ce sont les Partisans du Goût. Alors je me suis penché sur la question. J'ai regardé un petit peu les dates. Quand le magasin «Les Partisans du Goût» est-il arrivé sur cette zone à Marquette ? Je le rappelle, eh bien en 2012. Tiens ! Qui était à ce moment-là, l'Adjoint au Commerce de la Ville en 2012 ? Voilà. Je pense que vous l'avez deviné, c'était vous-même et je me dis aussi puisque aujourd'hui vous critiquez notre inaction, qu'est-ce que vous, vous avez fait à ce moment-là ? Qu'avez-vous proposé et peut-être encore mieux puisque l'on agit tous dans l'intérêt des commerçants et des artisans ? Qu'est-ce que vous aujourd'hui vous proposez ? Eh bien, pas grand-chose, rien du tout. Si, bien sûr, il y a votre mauvaise foi habituelle qui cache en réalité votre totale méconnaissance des pouvoirs d'un Maire sur un commerce qui se situe sur une autre ville. Eh bien ! Vous voyez nous, nous proposons et nous agissons face à la zone de Marquette, face à la zone des commerçants qui va s'installer à La Madeleine. Nous avons des projets attractifs pour nos quartiers et qui profiteront à l'ensemble de nos commerçants. Nous avons une Ville qui soutient énormément ses commerçants et artisans. Monsieur le Maire, vous étiez, il y a quelques jours au salon CREER et à ce salon, à l'invitation de la Chambre des Métiers, on a salué l'action de la Ville de*

*Marcq-en-Baroeul, Ville qui soutient ses commerçants. Nous avons d'excellentes relations avec les Chambres consulaires, avec notre association de commerçants forte de plus de 200 membres. Nous aurons le 15 octobre prochain un salon des Commerçants et Artisans avec une nouvelle identité et des animations innovantes. Cet été, un travail de fourmis a été réalisé par les services. Je voudrais saluer le travail, le dévouement d'Edith MASSE et de toute son équipe. Nous avons, vous le savez, dans notre ville, 650 commerçants et artisans. Eh bien, nous avons fait un observatoire : il y a 360 boutiques, 360 commerçants avec boutiques. Nous les avons tous répertoriés dans un observatoire. Savez-vous combien il y a de vacances finalement sur ces 360 boutiques ? Parce que, encore une fois, vous dites qu'il faut un plan Marshall, vous dites récemment dans la presse qu'il y a des commerces vides. Sur 360 boutiques, nous avons 23 commerces vides et sur ces 23, c'est peut-être 23 de trop, je l'accorde à chacun d'entre vous et sur ces 23, il y en aura 11 qui ouvriront ce qui représente une vacance commerciale de 3% alors que la moyenne nationale est de 11%. Tiens, une ville que vous citez beaucoup en exemple dont on devrait s'inspirer, c'est la ville de Tourcoing. Savez-vous quelle est la vacance commerciale dans le centre-ville de Tourcoing ? Ce ne sont pas nos chiffres ; ceux sont les chiffres de la Fabrique des Quartiers : la vacance commerciale dans le centre-ville de Tourcoing est de 40%, nous de 3%. Depuis le début de l'année, ceux sont plus de 11 commerçants qui se sont installés dans notre ville. Alors oui, contrairement à ce que certains veulent faire croire, nous faisons beaucoup pour les commerces, pour les artisans et nous continuerons à le faire notamment avec ce beau projet qui d'évidence aura un impact positif sur leur activité.*

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur PAPIACHVILI sous les applaudissements de la salle. Monsieur TONNEL demande la parole.

► **Intervention de Denis TONNEL** : «Alors, votre habitude, c'est à chaque fois de prendre la parole ici en Conseil Municipal et bien sûr c'est bien trop long de répondre à cette longue tirade. En commission, on expliquera et je donnerai des chiffres très précis. Quant à l'installation des Partisans du Goût en 2012, vous reprendrez, cher Monsieur, les comptes rendus du Conseil d'administration, s'il y en a bien sûr, et vous verrez que je suis intervenu très violemment en Conseil d'administration pour que la Ville en commission d'installation des commerçants et des artisans vote contre. Que je suis allé rencontrer le Maire de Bondues pour son installation à l'aérodrome et je suis allé rencontrer le Maire de Marquette. Ce n'est pas de ma faute, Cher Nicolas, si notre Maire ne s'entend pas avec les maires voisins et s'ils sont incapables de se mettre autour d'une table pour décider qui peut s'implanter. Regardez ! On défend avec forces, «Février», le repreneur de «Février». Vous avez publié un excellent article sur la reprise de Février, très bien, bravo. Enfin une reprise qui a été faite parfaitement. Super ! On installe dans la zone de l'innovation à Marquette, un fournisseur de vélos «Giant» qui va concurrencer directement notre fournisseur «Février». On ne peut pas se réunir autour d'une table avec les gens concernés. Bien sûr que l'on peut ! On peut aller voir les gens qui commercialisent les surfaces : bien sûr que c'est possible. Alors c'est bon. On en parlera en commission. En ce qui concerne ma question posée lors du dernier Conseil Municipal sur les primes versées aux commerçants, par contre, je n'ai toujours pas eu de réponse et j'aimerais

*bien savoir si vous allez mettre en place, oui effectivement, comme à Tourcoing, un système de primes qui puisse permettre à nos commerçants d'investir pour leurs façades, dans les installations PMR, dans leur rénovation de vitrine, etc... C'est important ».*

**Monsieur le Maire :** *«Madame GOUBE, vous vouliez faire une petite observation à Monsieur TONNEL qui n'a pas l'air de bien trouver ses arguments ce soir. Il se réserve pour les commissions».*

**Françoise GOUBE :** *«Je voulais simplement préciser que j'ai siégé en CDAC pendant des années au titre de la MEL pour tout ce qui concernait les commerces de la Métropole. Après, quand il y a eu un changement de législation, je siégeais toujours lorsque la Ville était concernée, était impactée, lorsque la Ville appartenait à ce que l'on appelle la zone de chalandise. Je maîtrise donc parfaitement le fonctionnement des CDAC et je peux vous dire que je n'ai pas attendu l'avis de Monsieur TONNEL pour me prononcer au nom de la Ville contre l'installation des Partisans du Goût. Par courtoisie, j'en avais informé Monsieur Jean DELEBARRE, Maire de Marquette, en lui disant que j'étais désolée mais que je voterai contre ce projet. Je dois protéger le commerce marcquois. Il n'y a pas eu de débat ou de problème en Conseil d'administration. C'est simplement l'élu que je suis qui est habituée à la gestion des grandes surfaces qui s'est prononcée contre en Préfecture. Je peux vraisemblablement vous redonner les précisions, mais la date, je crois que vous l'aviez donnée tout à l'heure. Il n'y a pas, à mon sens, à polémiquer sur le sujet. Maintenant je suis bien évidemment désolée que mon avis contre n'ait pas permis de protéger les commerçants marcquois. Mais là, c'était indépendant de ma volonté. Merci Monsieur le Maire».*

**Monsieur le Maire :** *«Il y a d'ailleurs un petit article dans le Code du commerce, dans la Constitution également, qui consacre la liberté du commerce et de l'industrie. C'est un principe constitutionnel. De toute façon, chacun a bien compris ici que Monsieur TONNEL essayait tant bien que mal de gérer sa carrière, et nous, nous gérons les deniers de la Ville. C'est ce qui nous différencie. J'ajouterai juste une chose. J'ai noté que pour lui, le bon emplacement pour le pôle culturel que nous voulons réaliser était en fait sur Doolaeghe, c'est-à-dire renforcer ce que La Madeleine est en train de créer de ce côté-là. Je pense que s'il y a une erreur majeure à ne pas commettre, c'est celle-ci. Par ailleurs, dans les études qui avaient été faites, l'installation de ce pôle à l'emplacement Doolaeghe, aurait coûté 10.450.000 euros sans compter l'acquisition et la dépollution du site, c'est-à-dire environ 15 millions d'euros. Je le répète, nous, nous essayons de gérer harmonieusement les deniers de la Ville, la Ville qui a d'ailleurs les moyens, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements, de réaliser ce qui est dans notre programme et non, nous n'avons pas l'intention de faire une 2<sup>ième</sup> piscine pour répondre à votre question Madame ROUSSEL. Peut-être que d'autres villes qui n'en n'ont pas peuvent y penser mais ce n'est pas à la Ville de Marcq-en-Baroeul de payer les investissements des autres. Si la communauté urbaine veut un jour réaliser une piscine intercommunale, grand bien lui fasse ! Je ne pense pas que ce soit pour demain. En tout cas, c'est un superbe projet et moi je ne rencontre que des gens qui sont pour sauf ceux auxquels on raconte peut-être des carabistouilles parce que lorsqu'on dit la salle Doumer va disparaître, c'est*

*absolument faux. La salle Doumer va être reconstruite, plus belle qu'avant. Donc c'est un mensonge et quand je vois que ça sert à solliciter les gens pour obtenir des adhésions, cela m'interpelle énormément. Je pense qu'il y a un minimum d'éthique à avoir autour de cette table et ça honore les élus d'agir en fonction d'une éthique que j'aimerais bien voir respecter par chacun. Je remercie en tout cas Nicolas de ses observations. Les organisateurs du salon Créer m'avaient invité à participer à une table ronde avec Monsieur Laurent RIGAUD et une commerçante de Marcq-en-Baroeul. Cette dernière a dit à quel point elle était contente de tout le soutien qu'elle avait de la Ville de Marcq-en-Baroeul et Monsieur Laurent RIGAUD a rappelé l'investissement de la Ville et le mien pour soutenir nos commerçants. Il a rappelé la Charte que nous avons passée avec lui pour faciliter des rencontres et des discussions que nous avons ensemble. Tout le reste est de la poudre aux yeux pour essayer de faire parler de soi. Moi je préfère parler de mes projets. Si vous en êtes d'accord, nous allons continuer à travailler sur ce merveilleux projet qui va re-booster la ville et projeter vraiment le quartier du Pont, qui est un quartier tellement attachant, dans ce nouveau millénaire. Ce sera un outil très important au service de la population.*

*Nous continuerons bien sûr à travailler avec les services de la MEL puisque c'est ce que nous faisons dès maintenant sur le parking et donc sur le marché. Madame ROUSSEL je vous ai eu au téléphone pendant les vacances et je vous ai rappelé que nous allions rencontrer prochainement les commerçants du marché parce que tout cela fait partie de l'animation de la Ville. Donc comptez sur moi pour agir comme je vous l'ai dit. Vous étiez en vacances ; vous m'avez téléphoné. Je vous ai répondu immédiatement et je vous l'avais promis, nous rencontrerons les commerçants forains le 16 octobre prochain. Nous en reparlerons. Nous arrivons quand même à travailler souvent ensemble dans le respect de chacun pour faire avancer nos projets. Je vous remercie Monsieur DELEURY parce que je sais très bien que cela a été un cheminement et une réflexion, mais nous sommes là pour préparer l'avenir ensemble dans le respect de nos différences. Merci à vous tous. Nous allons voter cette délibération.*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/PS-Verts/PC)  
Contre = 3 (NI/FN)

La délibération 2017\_09\_0100 est adoptée à la majorité absolue

- **2017\_09\_0101 : Place Doumer - transfert de parcelle vers le domaine public communal**

*C'est une délibération connexe qui règle le problème de parcelle entre la MEL et la Ville de Marcq-en-Baroeul. C'est le transfert d'une parcelle, aujourd'hui propriété de la MEL et qui va rentrer dans le domaine public communal marquois. Est-ce que cette délibération appelle des observations de votre part ?*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/PS-Verts/PC)

Contre = 3 (NI/FN)

*La délibération 2017\_09\_0101 est adoptée à la majorité absolue*

Il y a deux délibérations qui touchent au sport. Monsieur ELLART est-ce que vous voulez présenter ces deux délibérations ?

- **2017\_09\_0102 : Volley club de Marcq-en-Barœul : subvention exceptionnelle dans le cadre de l'accession de l'équipe masculine en nationale 3 et 2017\_09\_0103 : Marcq Handball : Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'accession de l'équipe féminine en Nationale 3**

➤ Intervention de Didier ELLART : *«Oui, rapidement Monsieur le Maire. Dans la dynamique de l'annonce de la candidature de Paris comme Ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 et dans la perspective de l'ambition sportive que cet événement sportif planétaire va générer pour l'ensemble des territoires et des clubs sportifs de l'hexagone, ces deux délibérations s'inscrivent dans le cadre d'un cru sportif exceptionnel avec des résultats notables pour la saison sportive 2016-2017 d'où la proposition d'accorder des subventions exceptionnelles respectivement d'un montant de 5.000 euros et 4.000 euros à deux des 54 associations sportives de la Ville. Tout d'abord, pour le Volley club Lille Métropole de Marcq-en-Barœul, rappeler le bon parcours de l'équipe première élite féminine qui a été finaliste de la Coupe Fédérale de Volley Ball pour la première fois de son histoire. L'équipe masculine du Volley club de Marcq-en-Barœul, quant à elle, va accéder à la division Nationale 3 ce qui va générer des frais supplémentaires de fonctionnement, des frais d'engagement, des frais d'arbitrage et également des frais de déplacement. Et puis, la deuxième délibération concerne Marcq Handball, un club de 300 licenciés où l'équipe féminine, qui a gagné tous ses matchs en pré-national, accède également pour la première fois de son histoire, à la division supérieure, à la Nationale 3. Cette délibération me permet de souligner également le ratio féminin des équipes des clubs sportifs sur la Ville. Nous avons sur la Ville, Monsieur le Maire, 46% de femmes dans les clubs sportifs ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale. Merci de votre écoute».*

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur ELLART.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

*Les délibérations 2017\_09\_0102 et 2017\_09\_0103 sont adoptées à l'unanimité*

*Ce Conseil Municipal est terminé puisqu'il n'y a pas de demande de question annexe. Je vous en remercie mille fois.*

Il me reste une petite chose agréable à faire en votre nom. Je remercie le public et je remercie la presse de sa présence. Je sais que cette réunion a une importance particulière pour la journaliste qui nous accompagne très souvent dans le suivi des dossiers de la Ville puisque Madame LEMERY, vous allez maintenant prendre votre retraite, si j'ai bien compris, ou pré-retraite en tout cas. Le métier de journaliste est un métier noble, très important, essentiel, nous le voyons tous les jours dans le monde entier. Je vous remercie du professionnalisme qui vous caractérise et de votre souci d'aller au fond des choses. Vous avez, je crois, aimé la Ville de Marcq-en-Baroeul et nous voulions tout simplement vous remercier. Chacun exerce son métier avec tout son cœur, avec la rigueur qu'il nécessite et avec la déontologie qui s'y applique. Nécessairement, de temps en temps, sur vos articles, nous n'étions pas forcément d'accord mais c'est normal et c'est la beauté de votre métier. Alors je voulais juste vous remercier et au nom du Conseil Municipal vous offrir un petit bouquet de fleurs.

**Monsieur le Maire** rappelle à ses collègues de ne pas oublier la signature du registre des délibérations et invite les personnes présentes à prendre, comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.